

■ Simulation politique

Préparation à la commission parlementaire

CONTEXTE GÉNÉRAL

Afin d'étudier les cinq projets de loi, cinq commissions parlementaires sont créées, composées de membres des différents partis politiques répartis de façon proportionnelle à leur poids à l'Assemblée nationale.

Le but de la commission parlementaire est de modifier le projet de loi, au besoin. Pour cela, les membres de la commission analysent un à un chacun des articles du projet de loi et votent à savoir s'ils les acceptent ou non. Il faut se souvenir ici que le principe a déjà été adopté et n'est donc plus sujet à débat.

Les commissions se dérouleront en classe le **[insérez la date]** _____.
L'enseignant déterminera au hasard la composition des commissions parlementaires.

DÉROULEMENT D'UNE COMMISSION

La personne ayant rédigé le projet de loi préside les discussions. Elle s'assure que celles-ci se déroulent efficacement afin que le travail de la commission soit terminé dans le temps imparti, soit **1 heure**. Elle appelle chacun des articles et demande si une ou un député a un amendement à proposer. Un amendement peut ajouter un article, en modifier un ou en retirer un.

Ainsi, les amendements visent à :

- Clarifier le projet de loi
- Bonifier le projet de loi
- Mais aussi : approcher le projet de loi de l'idéologie défendue

Tous les députés, tant du gouvernement que de l'opposition, peuvent déposer un amendement.

Lorsqu'une personne dépose un amendement, celui-ci doit être explicite : il doit **indiquer exactement quelle serait la nouvelle formulation de l'article**.

Il n'est pas nécessaire de proposer des amendements pour corriger de simples fautes de français.

Les membres de la commission débattent de l'amendement et votent. **Le parti gouvernemental l'emporte, puisqu'il est majoritaire.**



ÉVALUATION : PRÉPARATION À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Afin de vous préparer à votre commission parlementaire, vous devez déjà prévoir quels amendements vous souhaitez proposer. À cette fin, rédigez individuellement un document respectant les consignes suivantes :

1. Première modification au projet de loi

- a) Indiquez un article du projet de loi que vous souhaitez amender (modifier ou supprimer). Si vous désirez plutôt ajouter un article, indiquez où il se situerait dans le projet de loi.
- b) Indiquez comment se lirait l'article une fois modifié (la phrase exacte).
- c) Expliquez ensuite pourquoi cette formulation est préférable. Justifiez votre position. Assurez-vous également d'expliquer en quoi votre amendement correspond à votre idéologie, le cas échéant (**2 paragraphes**).

2. Deuxième modification au projet de loi

- a) Indiquez un deuxième article du projet de loi que vous souhaitez amender (modifier ou supprimer). Si vous désirez plutôt ajouter un article, indiquez où il se situerait dans le projet de loi.
- b) Indiquez quel serait l'article une fois modifié (la phrase exacte).
- c) Expliquez ensuite pourquoi cette formulation est préférable. Justifiez votre position. Assurez-vous également d'expliquer en quoi votre amendement correspond à votre idéologie, le cas échéant (**2 paragraphes**).

3. Consignes particulières

- a) Bien que vous deviez toujours respecter votre idéologie, au moins un des deux amendements doit clairement correspondre à celle-ci.
- b) De plus, au moins **une** de ces justifications (point 1c ou 2c) devra :
 - S'appuyer sur des **statistiques**, des **faits pertinents**, des points de vue d'auteurs, etc.;
 - et ce, à l'aide d'une **citation directe** et de sa note de bas de page à l'appui, respectant les normes de présentation.

QUELQUES CONSIGNES MÉTHODOLOGIQUES

Les normes de présentation habituelles s'appliquent.

Un paragraphe contient entre **100 et 200 mots** environ.

Indiquez sur la page de présentation les noms de votre parti et de votre commission.

Indiquez le **nombre de mots** de votre travail.



COMPOSITION DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Projet de loi 1		
Gouvernement	Opposition officielle	Deuxième opposition
[Insérer les noms des membres]	[Insérer les noms des membres]	[Insérer les noms des membres]

Projet de loi 2		
Gouvernement	Opposition officielle	Deuxième opposition
[Insérer les noms des membres]	[Insérer les noms des membres]	[Insérer les noms des membres]

Projet de loi 3		
Gouvernement	Opposition officielle	Deuxième opposition
[Insérer les noms des membres]	[Insérer les noms des membres]	[Insérer les noms des membres]

Projet de loi 4		
Gouvernement	Opposition officielle	Deuxième opposition
[Insérer les noms des membres]	[Insérer les noms des membres]	[Insérer les noms des membres]

Projet de loi 5		
Gouvernement	Opposition officielle	Deuxième opposition
[Insérer les noms des membres]	[Insérer les noms des membres]	[Insérer les noms des membres]

Grille d'évaluation

Nom : _____ Groupe : _____

1. Première modification	
a. Clarté de l'amendement :	/10
b. Qualité de l'argumentaire :	/20
2. Deuxième modification	
a. Clarté de l'amendement :	/10
b. Qualité de l'argumentaire :	/20
3. Consignes particulières	
a. Respect de l'idéologie :	/15
b. Pertinence de la citation directe :	/10
c. Qualité de la source utilisée :	/10
4. Respect des normes de présentation :	/5
5. Pénalité liée au français :	/-10
<hr/>	
Total :	/100